

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 21 septembre 2012

Service instructeur
Service d'Aménagement des Rivières

N° CP-2012-9-6-1

Service consulté

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT DANS LE CADRE DES
TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS À DIDENHEIM ET
BRUNSTATT**

Résumé : Le Département est maître d'ouvrage délégué des travaux de protection contre les inondations à DIDENHEIM et BRUNSTATT. Le projet consiste à réaliser deux casiers de rétention et des protections rapprochées des habitations. Ce projet a été soumis à enquête publique au titre de la loi sur l'eau et validé par un arrêté préfectoral en mars 2011. La construction des digues et des ouvrages du casier n°1 nécessitera le défrichage d'environ 17 ares de forêts. Le présent rapport propose d'autoriser le Président à déposer la demande de défrichage.

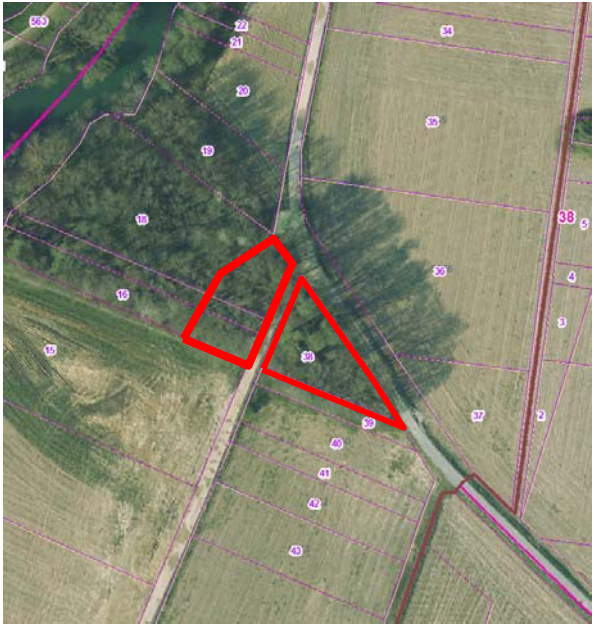
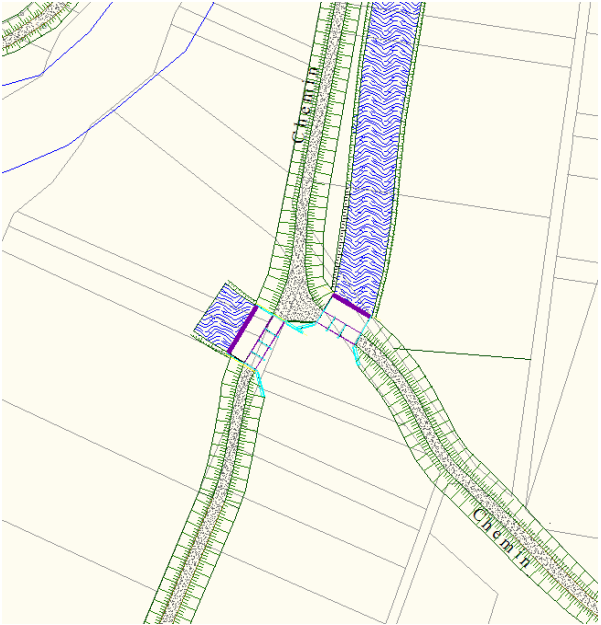
Le Département assure, pour le compte du Syndicat Mixte de l'Ill, la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux de protection contre les inondations à DIDENHEIM et BRUNSTATT.

Le projet consiste à réaliser deux casiers de rétention et des protections rapprochées des habitations contre les inondations (cf. plan général des aménagements en annexe). L'ensemble du projet a été soumis à enquête publique au titre de la loi sur l'eau en 2010.

Les enquêtes administratives, lancées en septembre 2010, se sont soldées par un avis favorable du commissaire enquêteur et un arrêté préfectoral autorisant les travaux en date du 25 mars 2011.

Pour réaliser le premier casier de rétention, préalable indispensable à la réalisation de protections, il est nécessaire de défricher les terrains sur lesquels seront construits les ouvrages et les digues.

Plan de situation des travaux :



Les travaux nécessitent de défricher en partie les parcelles suivantes :

Références cadastrales et contenances des parcelles à défricher.

COMMUNE	LIEUX-DITS	SECTION	PARCELLE	SURFACE DE LA PARCELLE (a)	SURFACE A DÉFRICHER PAR PARCELLE (a)
Didenheim	Bachweiden	21	16	9 a 68 ca	2 a 70 ca
Didenheim	Bachweiden	21	17	4 a 63 ca	1 a 55 ca
Didenheim	Bachweiden	21	18	28 a 35 ca	4 a 55 ca
Didenheim	Pillot	21	38	8 a 32 ca	8 a 32 ca

La surface totale à défricher est de 17 ares 12 ca (1 712 m²)

L'assemblée départementale doit approuver la demande de défrichement et autoriser le Président à déposer cette demande de défrichement

L'ensemble des surfaces défrichées seront compensés sur d'autres aménagements prévus sur ces communes, notamment sur les travaux d'aménagement du Muehlkanal qui seront réalisés sur des terrains non boisés à ce jour.

Il vous est proposé d'approuver le dossier de demande de défrichement pour le projet de de protection contre les inondations à DIDENHEIM et BRUNSTATT pour une superficie de 1 712 m² et d'autoriser le Président à déposer cette demande d'autorisation de défrichement.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver la demande de défrichement pour le projet de protection contre les inondations à DIDENHEIM et BRUNSTATT pour une superficie de 1 712 m²,
- de m'autoriser à déposer cette demande de défrichement auprès de la Préfecture du Haut-Rhin.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

ANNEXE

Plan général des aménagements :

